

Demande de Permis de Construire

Centrale solaire de Nohanent
Commune de Nohanent (63)

Adresse du site : Lieu-dit La Plaine, 63830, NOHANENT

Date de dépôt : Janvier 2021

Modifications apportées au dossier : Septembre 2021

Demandeur :
CS DE NOHANENT
188 Rue Maurice Béjart, CS 57 392,
Montpellier
04 67 40 74 00 – www.groupevaleco.com

Renata AVIANI **architecte dplg**
6 allée des mûriers - 34 090 Montpellier
MOB : 06 . 15 . 18 . 47 . 88
site web : www.renata-aviani.com
renata . aviani . architecte @ gmail . com
siret : 792 604 290 000 17
NAF : 7111 Z n° ordre : lan 01374 ; 075394

Renata Aviani architecte
3 place Chabonau - 34 000 Montpellier
mob : 06.15.18.47.88 n°hc : FR 84 792 604 290
siret : 792 604 290 code APE 7111Z - rps01634.51634



Projet : NOHANENT	/	Titre : Demande de Permis de Construire	Date : 2021-09-09	Référent projet : Kévin VEROT	Page 1 sur 24
-------------------	---	---	-------------------	-------------------------------	---------------

Sommaire du dossier

- 1 PRÉAMBULE 3**
- 1.1 INTRODUCTION & CONTEXTE.....4
- 1.2 TEXTES REGLEMENTAIRES APPLICABLES6
- 1.3 LE DEMANDEUR8
- 1.4 EXPÉRIENCE VALECO.....10
- 2 LIVRABLES MODIFIÉS DU DOSSIER.....12**
- 2.1 PC1 : PLAN DE SITUATION DU TERRAIN MODIFIE12
- 2.2 PC2 : PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS MODIFIE17
- 2.3 PC3 : PLAN EN COUPE DES INSTALLATIONS MODIFIE20
- 2.4 PC4 : NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET MODIFIEE.....22

1 Préambule

1.1 Introduction & contexte

1.2 Textes réglementaires applicables

1.3 Le demandeur

1.4 Expérience VALECO

Projet : NOHANENT	Introduction & Contexte	Titre : Demande de Permis de Construire	Date : 2021-09-09	Référent projet : Kévin VEROT	Page 3 sur 24
-------------------	-------------------------	---	-------------------	-------------------------------	---------------

1.1 Introduction & Contexte

Le dossier de permis de construire du projet photovoltaïque de Nohanent a été déposé en Mairie le 14 janvier 2021.

Il a ensuite fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale le 11 mai 2021. Sur la base des remarques du service instructeur, le projet a été repris pour optimiser son insertion dans l'environnement, notamment au niveau de son implantation et du paysage.

Le présent dossier a pour but de présenter les pièces qui ont été modifiées suite au changement de l'implantation du projet. Le parti a été pris de ne présenter que les pièces ayant une modification. Les autres pièces restantes sont inchangées et consultables dans le dossier initial.

Par la suite, une note sera transmise à l'Autorité Environnementale en réponse à l'avis du 11 mai 2021. Cette note aura pour but de :

- Présenter le nouveau projet et ses caractéristiques techniques ;
- Analyser les incidences positives et négatives, directes et indirectes, à court, moyen et long termes du projet sur les composantes environnementales (sauf paysagères) ;
- Formuler les grandes lignes des mesures de réduction supplémentaires si besoin.

01 DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Identification des sites
- Études de faisabilité
- Concertation
- Maîtrise foncière

02 CONCEPTION DE PROJET

- Études d'impact
- Réflexion technique et ingénierie
- Obtention de l'autorisation
environnementale



- Gestion d'actifs
- Marchés publics
- Caractéristiques de gisements
et études de performances
- Financement de projets
- Audit de projets

04 EXPLOITATION MAINTENANCE

- Suivi de production
- Maintenance
- Vente d'énergie électrique et
thermique
- Démantèlement

03 RÉALISATION

- Maîtrise d'ouvrage déléguée
- Génie écologique
- Réception et mise en service des
centrales

1.1 Introduction & contexte

1.2 Textes reglementaires applicables

1.3 Le demandeur

1.4 Expérience VALECO

Projet : NOHANENT	Textes reglementaires applicables	Titre : Demande de Permis de Construire	Date : 2021-09-09	Référent projet : Kévin VEROT	Page 6 sur 24
-------------------	-----------------------------------	---	-------------------	-------------------------------	---------------

1.2 Textes réglementaires applicables

Permis de construire : en application de l'article R421-1 du Code de l'Urbanisme, la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque nécessite un permis de construire.

Etude d'impact/Avis de l'autorité environnementale/Enquête publique : de seconde part, en application de la rubrique 30 de l'annexe à l'article L.122-2 du code de l'environnement, les installations au sol d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc sont soumises à évaluation environnementale comprenant :

- Une étude d'impact
- Un avis de l'autorité environnementale
- Une enquête publique

Document d'urbanisme en vigueur : La commune de Nohanent dispose d'un Plan local d'urbanisme approuvé (dénommé ci-après PLU). La zone d'implantation potentielle du projet de centrale solaire est concernée par des zones à urbaniser (AUs) pour lesquelles le règlement est le suivant «la zone AUs est une zone destinée à la production d'énergie solaire ».

De plus, le Schéma de Cohérence Territoriale (dénommé ci-après SCoT) du Grand Clermont encourage la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelable tel que les projets de centrales solaire photovoltaïques pour économiser les ressources fossiles en utilisant l'énergie renouvelable.

Projet : NOHANENT	Textes réglementaires applicables	Titre : Demande de Permis de Construire	Date : 2021-09-09	Référent projet : Kévin VEROT	Page 7 sur 24
-------------------	-----------------------------------	---	-------------------	-------------------------------	---------------

1.1 Introduction & contexte

1.2 Textes réglementaires applicables

1.3 Le demandeur

1.4 Expérience VALECO

Article R181-13 du code de l'environnement :

La demande d'autorisation environnementale comprend " lorsque le pétitionnaire est une personne physique, ses noms, prénoms, date de naissance et adresse et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, son numéro SIRET, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la demande"

Projet : NOHANENT	Le demandeur	Titre : Demande de Permis de Construire	Date : 2021-09-09	Référent projet : Kévin VEROT	Page 8 sur 24
-------------------	--------------	---	-------------------	-------------------------------	---------------

1.3 Le demandeur

La société CENTRALE SOLAIRE DE NOHANENT est une société spécialement créée et détenue à 100% par VALECO pour être le maître d'ouvrage et exploitant de la centrale solaire. Une copie d'extrait du Kbis est donnée ci-après.

VALECO est spécialisé dans l'étude, la réalisation et l'exploitation d'unités de production d'énergie (parcs éoliens, centrales solaires photovoltaïques, cogénération, etc.) et dispose aujourd'hui d'un parc de production totalisant 400 MW de puissance électrique.

VALECO regroupe depuis de nombreuses années plusieurs sociétés d'exploitation d'unités de production d'énergie, chaque centrale disposant de sa propre structure exclusivement dédiée à l'exploitation et à la maintenance des installations.

Dénomination	Centrale Solaire de Nohanent
N° SIREN	848 542 304
Registre de commerce	MONTPELLIER
Forme juridique	SARL à Associé Unique au capital de 500 €
Actionnariat	VALECO : 100%
Gérant	Sébastien APPY
Adresse	188 rue Maurice Bèjart – CS 57392 34180 Montpellier Cedex 4
Téléphone	04 67 40 74 00
Site internet	www.groupevaleco.com

Greffé du Tribunal de Commerce de Montpellier
 C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
 34070 MONTPELLIER

N° de gestion 2019B00695

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
 à jour au 24 juillet 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	848 542 304 R.C.S. Montpellier
<i>Date d'immatriculation</i>	21/02/2019
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	CS DE NOHANENT
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	500,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	188 rue Maurice Bèjart 34080 Montpellier
<i>Activités principales</i>	Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la gestion administrative, financière et à l'exploitation d'installations de production d'électricité d'origine renouvelable.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 20/02/2118
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2020

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

<i>Gérant</i>	
<i>Nom, prénoms</i>	APPY Sébastien, Lucien, Louis
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 22/01/1978 à Aix-en-Provence (13)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	10 rue Docteur Ombras 34660 Courmonterral

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	188 rue Maurice Bèjart 34080 Montpellier
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Production d'électricité d'origine renouvelable.
<i>Date de commencement d'activité</i>	14/02/2019
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

1.1 Introduction & contexte

1.2 Textes réglementaires applicables

1.3 Le demandeur

1.4 Expérience VALECO





Projet : NOHANENT	Expérience VALECO	Titre : Demande de Permis de Construire	Date : 2021-09-09	Référent projet : Kévin VEROT	Page 10 sur 24
-------------------	-------------------	---	-------------------	-------------------------------	------------------------------

1.4 Expérience VALECO

➤ Tuchan (11) :









éolien

	Nombre de machines	15
	Mise en exploitation	2001/2002
	Équivalent consommation habitants avec chauffage	5 936
	Puissance	11,7 MW

Plus grand parc éolien de France lors de sa construction - L'un des parcs les plus productifs de France.

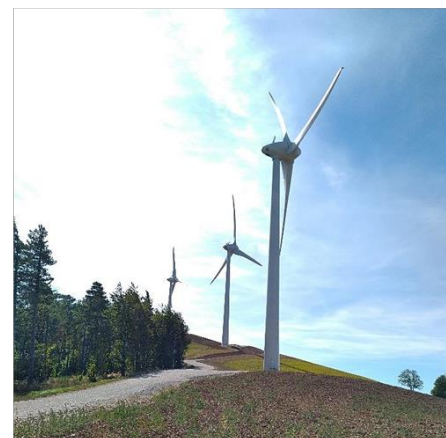
➤ Parc éolien des Monts de Lacaune (81/12)







	Nombre de machines	51
	Mise en exploitation	Entre 2006 et 2019
	Emissions de CO ₂ évitées	131 340 t/an
	Puissance	119,4 MW
	Création d'emplois locaux	12
	Innovation	Création d'un poste de transformation électrique privé à 225/20 kV

10 parcs : Le Margnès, Puech del Vert, Cap Redounde, Puech de Cambert, Puech de l'Homme, La Bessière, Plo de la Rouquette, Bois de Merdelou, Ségalasses.

➤ Pôle éolien Mont d'Orb Haut Dourdou (12)








	Nombre de machines	16
	Mise en exploitation	2018
	Équivalent consommation habitants avec chauffage	37 343
	Puissance	36,8 MW

☀️ solaire sol

➤ Lunel (34)






	Surface de l'installation	1,50 ha
	Mise en exploitation	2008
	Équivalent consommation habitants avec chauffage	288
	Puissance	500 kWc
	Mesures environnementales	Convention conclue avec un berger local pour l'entretien du site grâce au pâturage

1^{ère} centrale solaire au sol en France métropolitaine

➤ Le Val (83)








	Surface de l'installation	14 ha
	Mise en exploitation	2015
	Équivalent consommation habitants avec chauffage	4 151
	Puissance	7,2 MWc
	Technologies	Tracker 1 axe Exosun

Ancienne friche industrielle – Projet lauréat d'un Appel d'Offres National 2012

➤ Mégasol (13)



	Surface de l'installation	13 ha
	Mise en exploitation	2016
	Équivalent consommation habitants avec chauffage	3 459
	Puissance	6 MWc
	Technologies	Solaire à concentration et centrale fixe

Projet lauréat de l'Appel d'Offres 2012 – Sur une plateforme de recherche du CEA

2 Livrables modifiés du dossier

2.1 PC1 : Plan de Situation du Terrain Modifié

2.1.1 Plan de situation modifié

2.1.2 Plan de situation rapproché modifié

2.1.3 Plan cadastral modifié

2.2 PC2 : Plan de masse des constructions modifié

2.2.1 Plan d'accès modifié

2.2.2 Plan de masse modifié

2.3 PC3 : Plan en coupe des installations modifié

2.4 PC4 : Notice décrivant le terrain et présentant le projet modifiée

2.4.1 Portée du projet

2.4.2 Caractéristiques techniques du projet

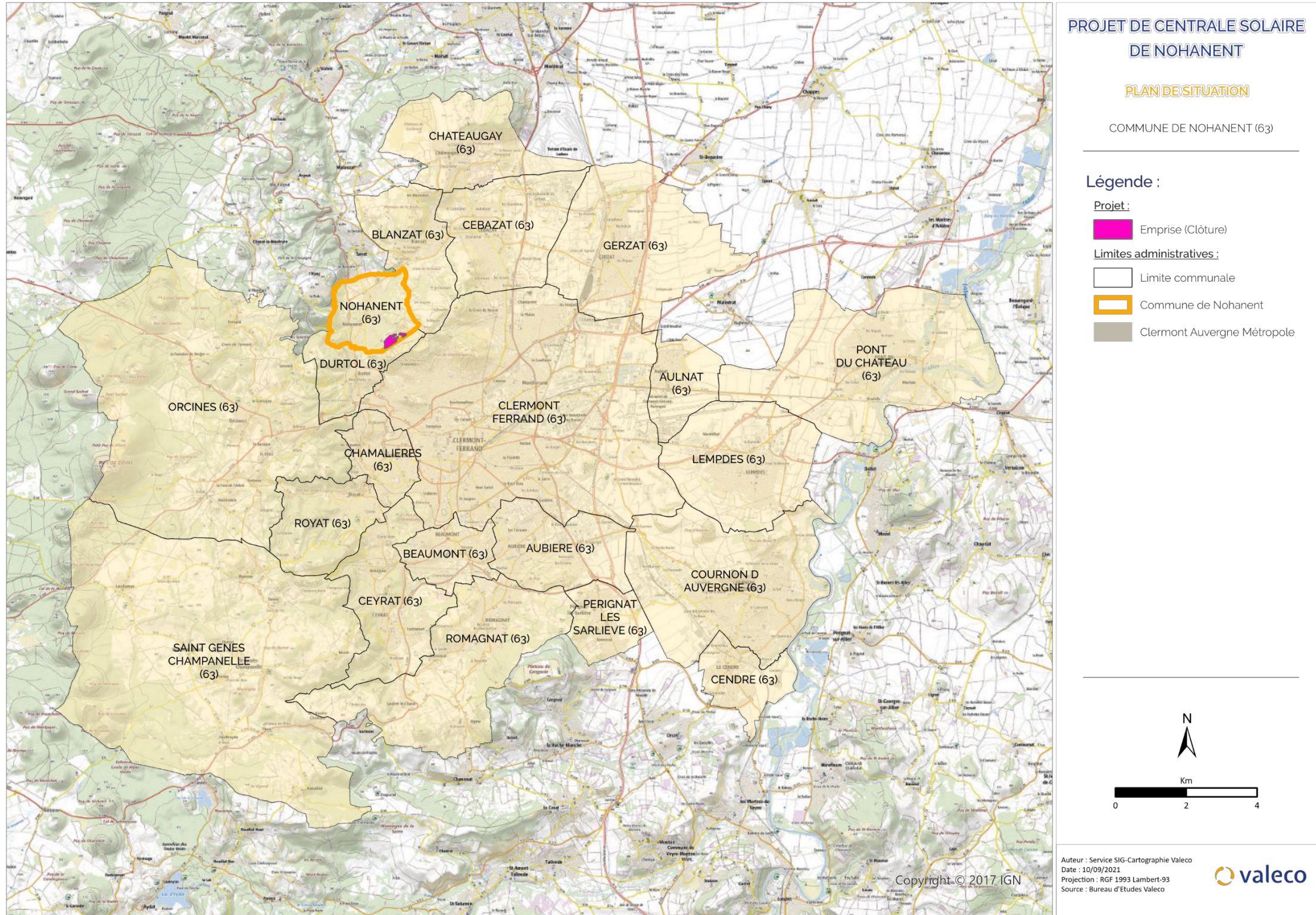
2.4.3 Le site

Article R 431-7 a) du code de l'urbanisme :

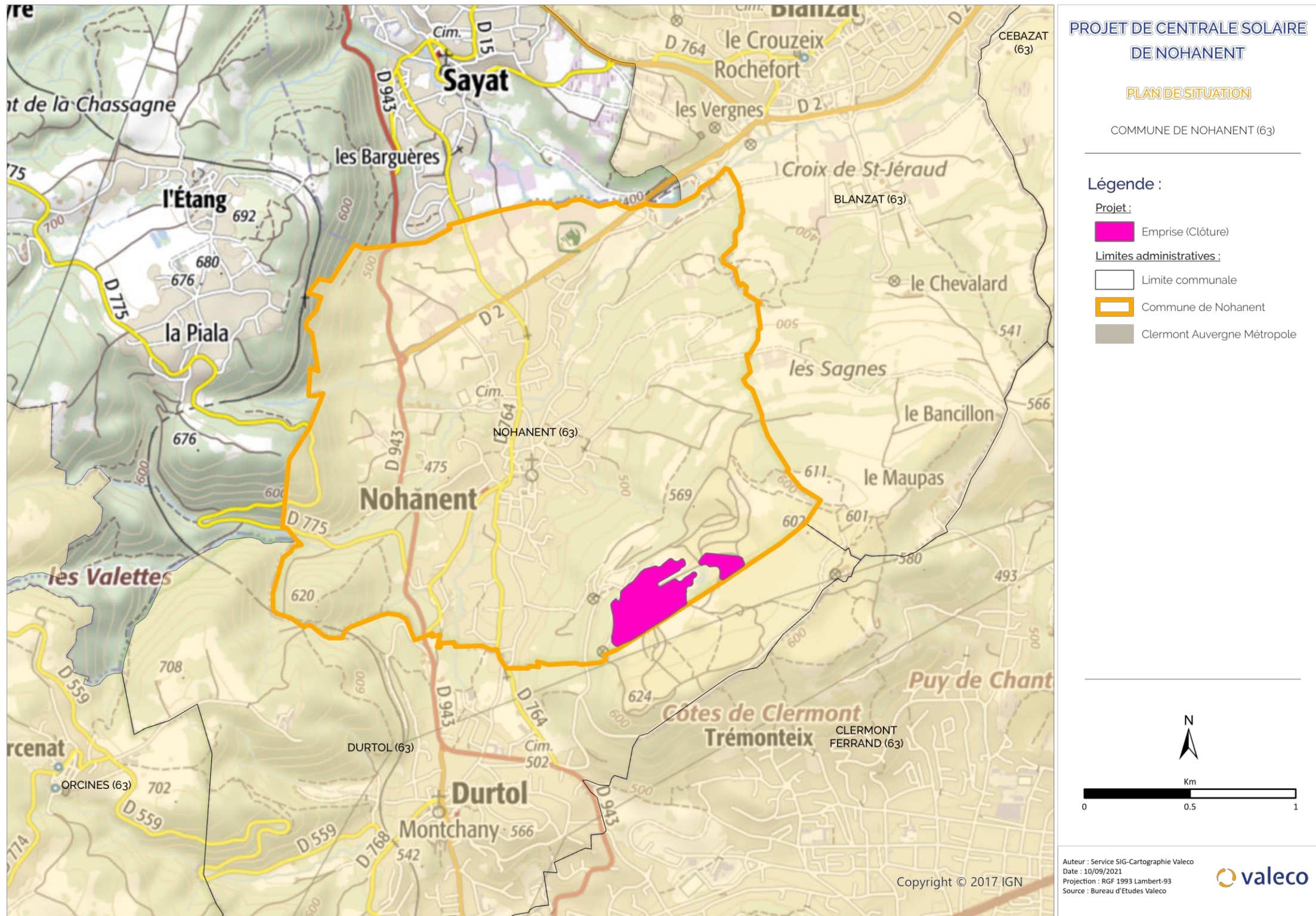
« Est joint à la demande de permis de construire un plan permettant de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune »

Projet : NOHANENT	PC1 : Plan de Situation du Terrain Modifié	Titre : Demande de Permis de Construire	Date : 2021-09-09	Référent projet : Kévin VEROT	Page 12 sur 24
-------------------	--	---	-------------------	-------------------------------	----------------

2.1.1 PLAN DE SITUATION DU PROJET MODIFIÉ

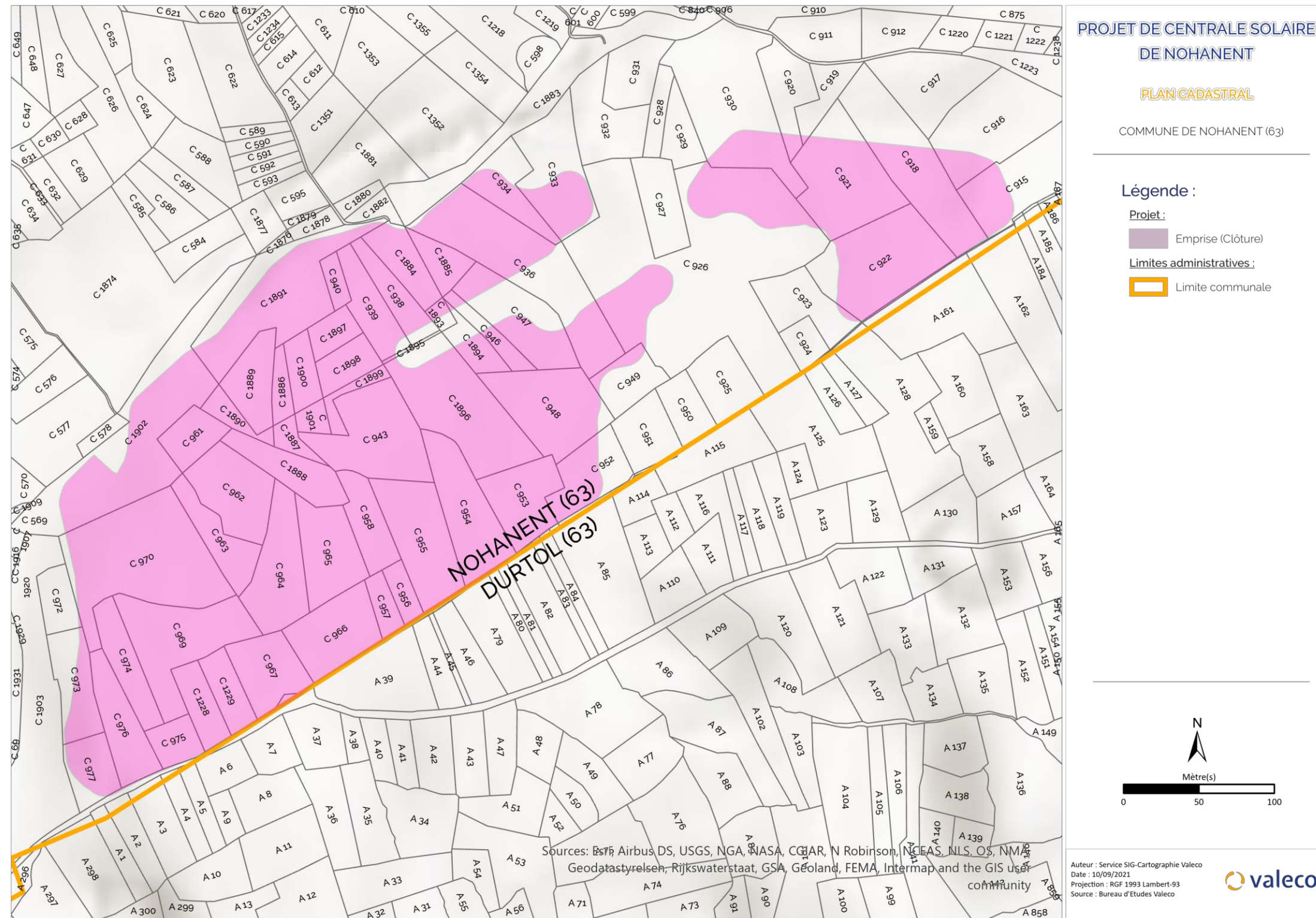


2.1.2 PLAN DE SITUATION RAPPROCHE DU PROJET MODIFIÉ



2.1.3 PLAN CADASTRAL DU PROJET MODIFIÉ

Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont les suivantes (64) :



Section	Numéro	Surface (m ²)
	972	950
	973	1790
	977	1330
	976	1930
	975	860
	974	1570
	969	3760
	970	6310
	1902	7250
	1228	1110
	1229	1110
	967	1980
	966	2550
	965	2295
	964	2700
	963	1510
	962	2500
	961	1110
	1888	1670
	958	1460
	957	635
	956	610
	955	3110
	954	2990
	943	3640
	1899	478
	1901	392
	1887	460
	1890	606
	1889	1574
	1886	540
	1900	898
	1898	975
	1897	727
	1891	4915
	940	430
	939	1510
	938	1180

Section	Numéro	Surface (m ²)
	1895	79
	1893	249
	1896	4621
	953	2180
	952	1990
	948	3310
	1894	871
	946	700
	947	2790
	1885	865
	1884	1345
	936	5550
	949	1330
	926	15880
	934	1610
	933	3030
	930	1930
	920	1600
	919	980
	921	3930
	922	4250
	918	4250
	916	4030
	915	4030
	923	1890
Total		104 600 m² réellement cloturé

2.1 PC1 : Plan de Situation du Terrain Modifié

2.1.1 Plan de situation modifié

2.1.2 Plan de situation rapproché modifié

2.1.3 Plan cadastral modifié

2.2 PC2 : Plan de masse des constructions modifié

2.2.1 Plan d'accès modifié

2.2.2 Plan de masse modifié

2.3 PC3 : Plan en coupe des installations modifié

2.4 PC4 : Notice décrivant le terrain et présentant le projet modifiée

2.4.1 Portée du projet

2.4.2 Caractéristiques techniques du projet

2.4.3 Le site

Article R 431-9 du code de l'urbanisme :

« Le projet architectural comprend également un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions. Ce plan de masse fait apparaître les travaux extérieurs aux constructions, les plantations maintenues, supprimées ou créées et, le cas échéant, les constructions existantes dont le maintien est prévu.

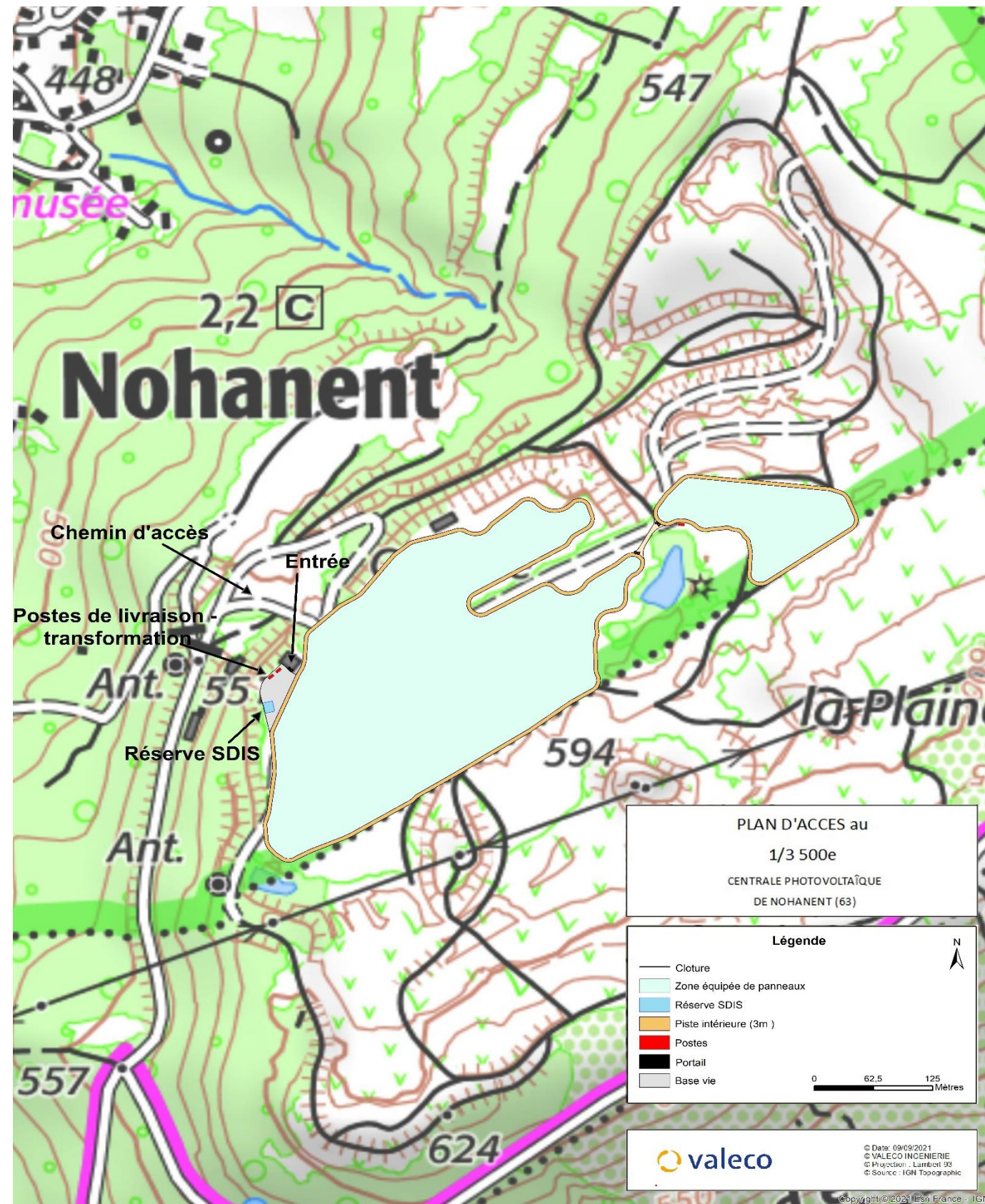
Il indique également, le cas échéant, les modalités selon lesquelles les bâtiments ou ouvrages seront raccordés aux réseaux publics ou, à défaut d'équipements publics, les équipements privés prévus, notamment pour l'alimentation en eau et l'assainissement.

Lorsque le terrain n'est pas directement desservi par une voie ouverte à la circulation publique, le plan de masse indique l'emplacement et les caractéristiques de la servitude de passage permettant d'y accéder.

Lorsque le projet est situé dans une zone inondable délimitée par un plan de prévention des risques, les cotes du plan de masse sont rattachées au système altimétrique de référence de ce plan. »

Projet : NOHANENT	PC2 : Plan de masse des constructions modifié	Titre : Demande de Permis de Construire	Date : 2021-09-09	Référent projet : Kévin VEROT	Page 17 sur 24
-------------------	---	---	-------------------	-------------------------------	----------------

2.2.1 PLANS D'ACCES MODIFIE



2.2.2 PLAN DE MASSE MODIFIE

Le plan de masse modifié au format A0 est joint au présent document.

- 2.1 PC1 : Plan de Situation du Terrain Modifié
 - 2.1.1 Plan de situation modifié
 - 2.1.2 Plan de situation rapproché modifié
 - 2.1.3 Plan cadastral modifié
- 2.2 PC2 : Plan de masse des constructions modifié
 - 2.2.1 Plan d'accès modifié
 - 2.2.2 Plan de masse modifié

2.3 PC3 : Plan en coupe des installations modifié

- 2.4 PC4 : Notice décrivant le terrain et présentant le projet modifiée
 - 2.4.1 Portée du projet
 - 2.4.2 Caractéristiques techniques du projet
 - 2.4.3 Le site

Article R 431-10 b) du code de l'urbanisme :

« Le projet architectural comprend également un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain ; lorsque les travaux ont pour effet de modifier le profil du terrain, ce plan fait apparaître l'état initial et l'état futur »

Projet : NOHANENT	PC3 : Plan en coupe des installations modifié	Titre : Demande de Permis de Construire	Date : 2021-09-09	Référent projet : Kévin VEROT	Page 20 sur 24
-------------------	---	---	-------------------	-------------------------------	----------------

Le plan en coupe modifié au format A0 est joint au présent document.

Projet : NOHANENT	PC3 : Plan en coupe des installations modifié	Titre : Demande de Permis de Construire	Date : 2021-09-09	Référent projet : Kévin VEROT	Page 21 sur 24
-------------------	---	---	-------------------	-------------------------------	----------------

- 2.1 PC1 : Plan de Situation du Terrain Modifié
 - 2.1.1 Plan de situation modifié
 - 2.1.2 Plan de situation rapproché modifié
 - 2.1.3 Plan cadastral modifié
- 2.2 PC2 : Plan de masse des constructions modifié
 - 2.2.1 Plan d'accès modifié
 - 2.2.2 Plan de masse modifié
- 2.3 PC3 : Plan en coupe des installations modifié

2.4 PC4 : Notice décrivant le terrain et présentant le projet modifiée

2.4.1 Portée du projet

2.4.2 Caractéristiques techniques du projet

2.4.3 Le site

Article R 431-8 du code de l'urbanisme :

« Le projet architectural comprend une notice précisant :

- L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants
- Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet : l'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ; L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ; Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ; Les matériaux et les couleurs des constructions ; Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ; L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.. »

Projet : NOHANENT	PC4 : Notice décrivant le terrain et présentant le projet modifiée	Titre : Demande de Permis de Construire	Date : 2021-09-09	Référent projet : Kévin VEROT	Page 22 sur 24
-------------------	--	---	-------------------	-------------------------------	----------------

2.4.1 PORTEE DU PROJET

Situé sur une ancienne carrière de basalte sur la commune de Nohanent, dans le département du Puy-de-Dôme, le projet de centrale solaire de Nohanent aura une puissance estimée de 11.4 MWc pour une production envisagée de 13 500 MWh/an.

Ce projet s'inscrit directement dans la politique nationale de développement des énergies renouvelables et plus particulièrement du solaire photovoltaïque. En effet, la France s'est engagée sur la voie du développement des énergies renouvelables et de l'accroissement de l'efficacité énergétique, dans le double objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de sécuriser son approvisionnement énergétique. Ainsi, elle s'est engagée à réduire sa part d'émission de gaz à effet de serre, avec un objectif de consommation de 23% d'électricité d'origine renouvelable à l'horizon 2020 affiché par le gouvernement. De plus, il est important de préciser que les terrains retenus après étude ne présentent pas de conflit d'usage avec d'autres activités.

2.4.2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Le projet de revalorisation d'un secteur de l'ancienne carrière de basalte à ciel ouvert situé sur la commune de Nohanent, au cœur du département du Puy-de-Dôme, concerne une centrale photovoltaïque qui s'étendra sur une superficie de 10,46 hectares environ, pour une puissance de 11.4 MWc.

La zone clôturée s'étend sur 10,46 ha. Les tables de modules couvriront une surface d'environ 5 hectares (projection au sol des modules à plat). La différence entre ces deux surfaces correspond aux espaces laissés libres pour les pistes d'accès, les zones intertables, les zones de stationnement, cuve d'eau et les zones laissées intactes (mares, bandes boisées, zone inconstructible...).

La centrale aura une puissance estimée de 11.4 MWc pour une production envisagée de 13 500 MWh/an, soit la consommation approximative de 6 570 habitants.

La centrale fonctionnera durant 30 ans et sera constituée d'éléments photovoltaïques, appelés couramment panneaux solaires. Elle est composée d'autres éléments comme les onduleurs, les transformateurs et le poste de livraison.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

Localisation	Nohanent (63 830)
Puissance de la centrale envisagée	11.4 MWc
Taille du site	10,46 ha clôturé pour 5 ha de surface de panneaux (projection au sol des modules à plat)
Estimation de la production de la centrale	13 500 MWh/an
Equivalents consommation habitants	6 570
Durée de vie du projet	30 ans
Technologie des modules	Technologie dite « monocristallin »
Type de supports envisagés	Structures fixes Les panneaux sont disposés en structures de 13 colonnes de 2 modules
Nombre de modules	26 006
Hauteur maximale/minimale des structures par rapport au sol	2.92 m (max) / 0.8 (min)
Locaux techniques	2 postes de transformation 1 poste de livraison

2.4.3 LE SITE

2.4.3.1 Localisation géographique

Le projet de centrale solaire photovoltaïque se situe au lieu-dit « La Plaine », au sud-ouest de la commune de Nohanent, en limite communale avec le bourg de Durtol. Cette commune se situe au cœur du département du Puy-de-Dôme, en zone rurale, à un kilomètre au nord de la ville de Clermont-Ferrand, dans un contexte paysager à dominance boisée sur un plateau basaltique.

Le Puy-de-Dôme est un département du centre de la France situé dans la région administrative Auvergne-Rhône-Alpes. Il est limitrophe des départements de l'Allier, de la Loire, de la Haute-Loire, du Cantal, de la Corrèze et de la Creuse.

Le climat que l'on y retrouve est un mélange de deux influences : un climat continental de montagne au sud et un climat de type océanique au nord et à l'ouest. C'est l'une des régions françaises où la variabilité spatiale et temporelle des paramètres climatiques est la plus grande. Les précipitations moyennes annuelles sont de 550 mm, et les températures moyennes mensuelles maximales sont comprises entre 6,1°C en janvier et 28,5°C en août. Les températures moyennes mensuelles minimales sont comprises entre -2,4°C en janvier et 16°C en août. L'ensoleillement est important tout au long de l'année avec une durée d'insolation moyenne annuelle de 2045 h, soit 5,6 heures en moyenne par jour.

2.4.3.2 Situation cadastrale

Le projet s'implante seulement sur des parcelles associées à l'ancienne carrière de basalte. Il impactera donc seulement des terrains déjà dégradés. Plusieurs parcelles d'une surface cumulée de 15,6 ha, sont réparties entre plusieurs propriétaires privés. La zone d'implantation stricte (clôturée)

occupe une surface de 10,46 ha, les tables de modules couvriront environ 5 ha (surface projetée au sol).

Cette zone d'implantation est localisée sur la commune de Nohanent : les parcelles concernées ainsi que le plan cadastral sont présentés plus en amont du dossier, en 2.1.3.

2.4.3.3 Description du site d'implantation

Le site se situe sur une ancienne carrière exploitée pour l'extraction de Basalte.



Figure 1 : Photographie aérienne par drone du site de Nohanent (63)

L'inventaire de la flore est des habitats naturels a été réalisé en période adaptée à la phénologie d'une large majorité des plantes du secteur. Elle vise à détecter le maximum d'espèces présentes sur le site, avec un effort souligné pour la flore patrimoniale. Ces prospections terrains ont permis de définir des principaux habitats du site, présentés dans le tableau ci-après

	<p>60,2% Habitats anthropiques: Communautés d'espèces rudérales des sites industriels extractifs récemment abandonnées, déchets industriels, etc.</p>
	<p>18,8 % Habitats forestiers: Bois de Tremble, Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères, boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus, et Carpinus Betulus,, alignements d'arbres</p>
	<p>16,6 % Habitats de fourrés : Prébois caducifoliés, formations tempérées à Cytisus Scoparius.</p>
	<p>4,4 % Habitats de zones humides: Typhaies, eaux dormantes de surfaces, masses d'eaux temporaires, cariçaie à Laiche des renards, tapis de Scirpe des marais, phragmitaies normalement sans eau libre.</p>